



RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00360

Numéro SIREN : 512 590 506

Nom ou dénomination : 3 D

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2017 sous le numéro de dépôt 2230



SDRA

Société
d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables C.A.R. Lille
Membre de la C.N. des Commissaires aux Comptes de Douai

SARL 3D
53 RUE D'ARRAS
62500 SAINT OMER

BILAN – COMPTE DE RESULTAT
DOSSIER DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Liasse 16 IS RS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>3D S.A.R.L.</u>				Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>53 RUE D'ARRAS 62500 SAINT OMER</u>														
SIREN <table border="1"><tr><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>5</td><td>9</td><td>0</td><td>5</td><td>0</td><td>6</td></tr></table>						5	1	2	5	9	0	5	0	6
5	1	2	5	9	0	5	0	6						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>				1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2													
1	2													
				Exercice N clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	6	
3	1	1	2	2	0	1	6							
ACTIF														
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	28 800	012	28 800								
		Autres *	014	768	016	125								
	Immobilisations corporelles *		028	66 474	030	37 735								
	Immobilisations financières * (1)		040	4 439	042	4 439								
	Total I (5)		044	100 481	048	71 099								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 423	052	1 423								
		Marchandises *	060	1 854	062	1 854								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070									
		Autres * (3)	072	5 425	074	5 425								
	Valeurs mobilières de placement		080	10 498	082	10 498								
	Disponibilités		084	77 741	086	77 741								
	Charges constatées d'avance *		092	291	094	291								
Total II		096	97 233	098	97 233									
Total général (I+II)				110	197 714	112	168 332							
PASSIF														
				Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		15 000								
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126		1 500								
	Réserves réglementées *			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		44 642								
	Report à nouveau			134										
	Résultat de l'exercice			136		34 940								
	Provisions réglementées			140										
Total I			142		96 081									
Provisions pour risques et charges			Total II			154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		45 126								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		3 971								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	1 057	23 153								
	Produits constatés d'avance			174										
Total III			176		72 251									
Total général (I + II + III)				180		168 332								
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	38 978						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 565						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **3D S.A.R.L.**

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	9 854	
	Production vendue { Biens Services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		217		218	157 600	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production stockée *			224		
	Production immobilisée *			226	5 050	
	Subventions d'exploitations reçues			230	812	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			232	173 317	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	4 690	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	838	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	10 320	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	1 094	
	Autres charges externes * : { dont crédit bail : - mobilier : } - immobilier :			242	27 003	
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE * }	243	1 198	244	1 916	
	Rémunérations du personnel *			250	64 539	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	16 475	
	Dotations aux amortissements *			254	6 124	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260	242	
Total des charges d'exploitation (II)						
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						
Produits financiers (III)	280	186	Charges financières (V)	294	1 683	
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	3 638	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						
310 34 940						
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	312	34 940	314		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	316				
	Provisions non déductibles *	318				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	322				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	5 393
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	330	167			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Dont divers					
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	4 543
	Créance due au report en arrière du déficit	346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						
352 35 957 354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						
370 35 957 372						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-S

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant

Exercice clos le

31/12/2016

SIREN

5 1 2 5 9 0 5

Dénomination de l'entreprise

3D S.A.R.L.

Adresse (voie)

53 RUE D'ARRAS

Code postal

62500

Ville

SAINT OMER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	15

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique DAVID Prénom(s) ANAELLE

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions

Naissance: Date 08/10/1982 N° Département 59 Commune GRANDE SYNTHE Pays

Adresse : N° 11 Voie Rue du Moulin

Code Postal 62129 Commune DELETTES Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique VERWAERDE Prénom(s) FASCALE

Nom marital DAVID % de détention 33,33 Nb de parts ou actions

Naissance: Date 15/09/1953 N° Département 59 Commune MALO LES BAINS Pays

Adresse : N° 981 Voie CHEMIN ROYALE

Code Postal 59143 Commune MILLAM Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter ch
en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

3D S.A.R.L.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

Annexes Legales 16**3D S.A.R.L.****ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 168 332,20 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 34 939,60 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

3D S.A.R.L.

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Informations et commentaires sur :
- Composition du capital social

3D S.A.R.L.

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 2.649 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement 2.565,25 euros.
- de formation 1.000 euros.

3D S.A.R.L.**ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3D S.A.R.L.

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**3.1 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	150	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	150	100,00

Commentaires:

3D S.A.R.L.
S.A.R.L. au capital de 15 000,00 Euros
Siège social : 53 RUE D'ARRAS
62500 SAINT OMER

R.C.S : 512 590 506

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/04/2017

Le 15/04/2017,
à 19 heures,

Mademoiselle ANAELLE DAVID, détenant 50 parts sociales,
Madame PASCALE DAVID, détenant 50 parts sociales,
Monsieur DIDIER DAVID, détenant 50 parts sociales,

associés de la société **3D S.A.R.L.**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mademoiselle ANAELLE DAVID préside la séance en qualité de gérante.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

AD MM
P8

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître un **bénéfice** de **34 939,60** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir un **bénéfice** de **34 939,60** Euros. A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur les autres réserves à hauteur de **44 641,66** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **79 581,26** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **79 581,26** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres Réserves pour un montant de 581,26 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 79 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2016	79 000 EUROS		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 526,67 Euros.

AD

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2014	14 897 EUROS		
31/12/2015	18 750 EUROS		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

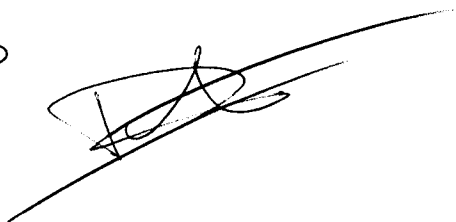
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance A. David



ADMM
PD